

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 4 octobre 2021 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Annie Bernier, Nancy Paquet, Jean-François Caron, Michel Caron, Gaétan Bergeron ainsi que Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Est absent: M. Steve Bernier

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-213

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2021
- 4- Adoption des comptes du 1^{er} au 30 septembre 2021
- 5- Dépôt des états revenus et dépenses courants et comparatifs 2020-2021
- 6- Transferts budgétaires
- 7- Ajustement des revenus 2021
- 8- Directive de changement no : 01 Remplacement de la conduite d'égout sanitaire - tronçon 1012
- 9- Directive de changement no : 02 Remplacement de la conduite d'égout sanitaire - tronçon 1012
- 10- Adoption du règlement numéro : 2021-328 concernant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource
- 11- Avis d'infraction matricule : 8403-61-2173
- 12- Appui à la Ville de Matane - Programme d'aide à la voirie locale -route Athanase
- 13- Demande d'aide financière Club 50 et plus Saint-Ulric
- 14- Autorisation de dépenses : A) Analyse du réservoir d'eau potable existant
B) Caractérisation Phase 1
- 15-Questions diverses –
- 16-Période de questions réservée au public
- 17-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Michel Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

2021-214

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 13 septembre 2021.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2021

2021-215

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1^{er} au 30 septembre 2021 soit autorisé pour un montant total de 466 608.78\$.

ADOPTÉE

**5-DÉPÔT DES ÉTATS REVENUS ET DÉPENSES COURANTS ET COMPARATIFS
2020-2021**

Selon l'article 176.4 du code municipal du Québec, la directrice générale procède au dépôt des états des revenus et dépenses courants et comparatifs des années 2020-2021.

6-TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

2021-216

Il est proposé par Madame Nancy Paquet et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale\ secrétaire-trésorière à effectuer les transferts budgétaires suivants :

No G\L	Descriptions	Augmentation DT	Diminution CT
02-19000-412	Services juridiques	1 000.00 \$	
02-19000-995	Réclamation dommages		1 000.00 \$
02-32000-200	Cotisation employeur - Voirie	3 000.00 \$	
02-33000-515	Location véhicule- enlèv. Neige	13 600.00 \$	
02-33000-459	Autres-Remorque, épandage des lacs	2 500.00 \$	
02-33000-515	Location véhicule- enlèv. Neige	13 600.00 \$	
02-35500-649	Plaques de rues, signalisation	6 000.00 \$	
02-22000-141	rémunération- pompiers		10 000.00 \$
02-22000-200	Cotisation employeur - pompiers		2 000.00 \$
02-22000-442	Serv. Payé autres municipalités		10 000.00 \$
02-22000-990	Quote-part Ville de Matane		5 000.00 \$
02-33000-631	Essence huile diesel - neige		5 000.00 \$
02-33000-641	pieces, accessoires - neige		5 000.00 \$
02-32000-625	Achat d'asphalte		1 700.00 \$
		Diminution DT	Augmentation CT
		39 700.00 \$	39 700.00 \$

ADOPTÉE

7-AJUSTEMENT DES REVENUS

2021-217

Il est proposé par Madame Annie Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale\ secrétaire-trésorière à effectuer les ajustements de revenus suivants :

Matricules	No G\L	Montants
8698-79-54-93-03	01-21216-000	222.00\$
9402-50-1221	01-21216-000	222.00\$
9508-43-9734	01-21216-000	222.00\$
9401-37-1799-56	01-21216-000	222.00\$
8899-62-6836	01-21216-000	222.00\$
8899-16-3190	01-21216-000	222.00\$

ADOPTÉE

**8-DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO : 01 – REMPLACEMENT DE LA
CONDUITE TRONÇON 1012**

2021-218

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur M. Marc Lussier, chargé de projet concernant les travaux de la conduite d'égout;
CONSIDÉRANT que la conduite de refoulement est directement au-dessus de la conduite sanitaire gravitaire;

CONSIDÉRANT que la conduite sanitaire ne peut donc pas être changé sans enlever la conduite de refoulement;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter la directive de changement no : 01 que le montant de la dépense sera déterminé en régie contrôlée.

ADOPTÉE

9-DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO : 02 – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE TRONÇON 1012

2021-219

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur M. Marc Lussier, chargé de projet concernant les travaux de la conduite d'égout;

CONSIDÉRANT que la vanne existante n'est plus étanche et que son positionnement est très problématique;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter la directive de changement no : 02 que le montant de la dépense sera déterminé en régie contrôlée.

ADOPTÉE

10-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2021-328 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

2021-220

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il y a lieu d'abroger et de remplacer le règlement numéro : 2012-127 de manière à harmoniser et uniformiser les règles en matière d'utilisation de l'eau potable, tel que recommandé dans le bilan 2020 de la stratégie municipale d'économie de l'eau potable;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Madame Nancy Paquet lors de la séance ordinaire du conseil du 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé par la conseillère Madame Nancy Paquet à la séance ordinaire du 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

Et il est résolu d'adopter le présent règlement numéro 2021-328 concernant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource et qu'il soit décrété que le règlement numéro 2021-328 concernant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource soit et est adoptée.

ADOPTÉE

11-PROLONGATION DE DÉLAI – AVIS D'INFRACTION MATRICULE : 8403-61-2173

2021-221

Attendu que suite à une plainte écrite concernant la présence de deux roulottes sur un terrain vacant sur le chemin de la Pointe-au-Naufrage, une

inspection a été effectuée le 20 août 2021 par un fonctionnaire désigné de la municipalité de Saint-Ulric;

Attendu que conformément à l'article 16.1.2 du règlement de zonage 2008-82 de la municipalité de Saint-Ulric, un avis d'infraction a été transmis par courrier recommandé au contrevenant le 23 août 2021 et livré par Poste Canada le 26 août 2021;

Attendu que l'avis d'infraction énonçait le non-respect de certaines dispositions du règlement de zonage 2008-82 de la municipalité de Saint-Ulric et donnait les instructions à l'égard de la contravention;

Attendu que le contrevenant disposait d'un délai fixé au 21 septembre 2021 pour retirer les deux roulottes, tel que mentionné dans l'avis d'infraction;

Attendu que le délai du 21 septembre 2021 est maintenant échu et que les deux roulottes sont toujours présentes sur le terrain;

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été reçue le 27 septembre 2021 par la firme d'avocat Kenneth Gauthier inc.;

Attendu que cette demande de dérogation mineure est inadmissible en vertu des critères énoncés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au règlement sur les dérogations mineures 2008-86 de la municipalité de Saint-Ulric;

Attendu que le contrevenant, dans sa demande de dérogation mineure, demande à ce que le délai pour retirer les roulottes soit porté au 15 octobre 2021;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder un sursis supplémentaire jusqu'au 15 octobre 2021 pour retirer les deux roulottes en infraction sur le matricule 8403-61-2173. Suivant ce délai, la municipalité prendra les mesures prévues par la loi pour faire respecter sa réglementation d'urbanisme. La présente résolution ne confère aucun droit pour l'implantation de roulottes suivant le 15 octobre 2021 et ne constitue en aucun cas une autorisation pour les années subséquentes.
ADOPTÉE

12-APPUI À LA VILLE DE MATANE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – ROUTE ATHANASE

2021-222

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec a renouvelé son Programme d'aide à la voirie locale du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'un appel de projets est présentement en cours dans le cadre de ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie et d'environnement de la Ville de Matane déposera un projet pour la réfection de la route Athanase ;

CONSIDÉRANT QUE cette route rurale nécessite une réfection importante et figure au plan d'intervention de la Ville de Matane ;

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric appuie la Ville de Matane dans sa démarche d'obtenir le financement nécessaire à la réfection de la route Athanase.

ADOPTÉE

13-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CLUB DES 50 ET PLUS DE SAINT-ULRIC

2021-223

CONSIDÉRANT l'arrêt des activités du Club des 50 ans et plus dû à la pandémie de la COVID 19 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà remis une aide financière au montant de 3 000\$ en novembre 2020 pour le paiement des frais fixes du club ;

CONSIDÉRANT que ses frais s'élèvent à plus ou moins 2 500\$ annuellement ;
POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser une aide financière au montant de 2 500\$ pour pourvoir aux frais d'électricité du local du Club 50+ de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

14-AUTORISATION DE DÉPENSES

A) ANALYSE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE EXISTANT

2021-224

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire faire l'analyse du réservoir d'eau potable existant ;

CONSIDÉRANT que l'employé de Nordikeau doit effectuer le nettoyage des deux cellules du réservoir bientôt ;

CONSIDÉRANT le projet d'alimentation en eau souterraine accepté par le MAMH ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Annie Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser un mandat à la firme ARPO pour effectuer l'inspection, le rapport de visite ainsi que la liste des interventions et recommandations, selon le taux horaire proposé dans l'offre de service proposé selon une facturation à taux horaire pour un budget d'environ 3 000\$+ taxes.

ADOPTÉE

B) CARACTÉRISATION PHASE 1

2021-225

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire de faire une étude de caractérisation selon les recommandations du MDDECC du site phase I ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le mandat à la firme ARPO pour effectuer l'étude de caractérisation environnementale :

- Recherche sur environ 15 à 20 lots sur l'index des immeubles et sur les répertoires du gouvernement incluant demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information
- Rédaction du rapport et assemblage du rapport
- Revue et coordination par ingénieur senior
- Achat de photos aériennes et frais de consultations
- Pour un budget total de 4 500\$ + taxes.

ADOPTÉE

15- QUESTIONS DIVERSES

Motion par Monsieur Michel Caron

- 1- Au nom des membres du conseil et de tous les citoyens de Saint-Ulric, nous aimerions remercier M. Pierre Lagacé pour ses 4 ans en tant que maire de Saint-Ulric et lui souhaitons le meilleur pour le futur.

- 2- Au nom des membres du conseil et de tous les citoyens de Saint-Ulric nous aimerions souhaiter nos sympathies à Steve Desrosiers (Natif de St-Ulric et grand bénévole pour notre paroisse) ainsi qu'à son épouse, son fils et à sa famille immédiate suite au décès de sa fille Léa décédée accidentellement le 3 octobre dernier. De plus nous apportons notre support moral à Mme Maryse Caron et M. Claude Robichaud pour le rétablissement de leur fille Carole-Ann Robichaud aussi impliquée dans le même accident. Nos pensées sont avec vous.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Il y a eu une période de questions réservée au public.

17-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-226

L'ordre du jour étant épuisé,
il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU que la séance soit close à 19h55.
ADOPTÉE

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale\secrétaire-trésorière

Pierre Lagacé, maire

